

**Organisation pour la sécurité et
la coopération en Europe**

Sommet de Lisbonne

les 2 et 3 décembre 1996

Cahier d'information



DOCS
CA1 EA 96067 EXF
Organization for Security and
Cooperation in Europe : Lisbon
Summit Dec. 2-3, 1996 : background
Information. --
43278604

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E
7 5036 20085552 7

Imprimé sur du
papier recyclé



Printed on
recycled paper



Affaires étrangères et
Commerce extérieur Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada



Imprimé au Canada
Printed in Canada

Table des matières

Renseignements généraux

Le Canada et l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe (OSCE) 5

L'OSCE 6

La paix et la stabilité en Europe 10

Tableau : Sécurité et coopération en Europe 13

Biographies

Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien 14

Le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy 15

Le Canada et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Au cours des six dernières années, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est devenue une plate-forme importante qui permet au Canada de cultiver ses relations avec l'Europe et d'y défendre des intérêts d'ordre politique, sécuritaire, humanitaire et autres intérêts vitaux. Le Canada a pour objectif de promouvoir la stabilité, la démocratisation, les droits de la personne et les libertés fondamentales, la primauté du droit ainsi que l'établissement d'économies de marché dans toute l'Europe.

Le Canada a une délégation permanente au quartier général, à Vienne, et il participe aux conseils, conférences, forums, sommets biennaux et autres événements. Il a apporté une importante contribution à l'élaboration du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, renouvelé au début de l'année, et au Traité Ciel ouverts (qui doit être ratifié par la Russie, le Bélarus et l'Ukraine avant de pouvoir entrer en vigueur). Le Canada fournit aussi à l'organisation des experts militaires à des fins de vérification.

Deux Canadiens ont occupé le poste de chef de mission de l'OSCE sur le terrain et un troisième dirige actuellement la mission de l'organisation en Ukraine. Le Canada a aussi participé à plusieurs missions de surveillance d'élections et à d'autres missions dans cette région. Sa contribution aux efforts de paix en Bosnie sont reconnus de tous. Des officiers canadiens ont participé au groupe de planification du maintien de la paix dans le Nagorny-Karabakh et à l'établissement de la mission en Bosnie.

Le Canada tient des consultations semestrielles avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les invite aux conférences d'examen du volet humain pour qu'elles apprennent à connaître les normes, les principes et les politiques de l'OSCE de même que l'action de chaque État participant. Ces conférences donnent également aux ONG l'occasion de faire valoir les droits de la personne.

L'Agence canadienne de développement international finance les travaux des experts canadiens dans le domaine des élections et des droits de la personne et contribue à diverses activités de la mission en Bosnie. Le Canada, qui dirige la mission en Ukraine, assume une grande partie des coûts relatifs à cette fonction.

Le budget de l'OSCE, dont presque la moitié a été allouée à la mission en Bosnie s'élevait, en 1996, à 70 millions \$; la part du Canada a été d'environ 5,5 p. 100.

L'OSCE

Contexte

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est une tribune politique multilatérale à laquelle participent le Canada, les États-Unis et 53 pays d'Europe et d'Asie centrale. Elle est issue de la « Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe » (CSCE), dont la création remonte à la Conférence d'Helsinki, en 1975, et qui avait consisté en une série de réunions visant à réduire les tensions de la guerre froide.

La CSCE a établi et fait respecter les principes guidant les relations entre les États, et a veillé au respect des engagements politiques pris dans les domaines militaire, économique, environnemental et humanitaire. Elle incarnait le concept de « sécurité coopérative ».

Depuis la fin de la guerre froide, de nombreux États ont souhaité voir la CSCE devenir un supersystème ayant des cadres permanents et structurés, et la voir jouer un plus grand rôle dans les défis de l'heure.

Au Sommet de Paris, en 1990, la CSCE a établi ses premières institutions permanentes : le Secrétariat, alors à Prague, le Centre de prévention des conflits, à Vienne, et le Bureau des élections libres, à Varsovie. Un cycle de consultations politiques a aussi été fixé au même sommet : réunions des chefs d'État et de gouvernement à tous les deux ans, réunions, entre les sommets, des ministres des Affaires étrangères (le Conseil) et réunions plus fréquentes des fonctionnaires. Le Sommet a aussi approuvé l'établissement d'une assemblée parlementaire.

Le Sommet d'Helsinki, en 1992, a poursuivi cette structuration, en créant le poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales. Ce sommet n'a pas seulement servi à renforcer les institutions et les structures de la CSCE, mais il a aussi permis d'établir un cadre pour le règlement des différends, l'envoi de missions d'enquête et de maintien de la paix et la mise sur pied de missions de médiation ou de conciliation.

Le dernier sommet, tenu à Budapest, en décembre 1994, renforçait la position de la CSCE sur le plan de la sécurité en Europe et changeait son nom en « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ». La prévention des conflits, la diplomatie préventive et la gestion des crises sont restées les responsabilités les plus importantes de l'OSCE.

Structures

Les structures clés de l'OSCE sont le Conseil des ministres qui remplit des fonctions de direction; le Conseil permanent et le Secrétariat, situés à Vienne, qui s'occupent de l'interaction politique quotidienne; le Forum pour la coopération en matière de sécurité, situé lui aussi à Vienne, qui est le centre de liaison pour le contrôle des armes, le désarmement et les mesures de renforcement de la confiance; le président en exercice, qui assume les responsabilités générales de direction; le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), situé à Varsovie (anciennement le Bureau des élections libres); le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, dont le bureau est à La Haye.

Des structures et des mécanismes provisoires sont créés à mesure que se fait sentir le besoin de résoudre des problèmes de sécurité particuliers. Ils comprennent des missions diplomatiques, des missions d'experts, des visites de représentants personnels du président en exercice, et des missions sur le terrain (il y en a actuellement dans dix pays). La liste de ces structures opérationnelles et mécanismes temporaires figure à la fin du chapitre.

Fonctions

L'OSCE s'occupe de questions de sécurité et de stabilité mineures par rapport aux graves questions de sécurité relevant de la compétence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les décisions sont prises par consensus entre les États participants.

Les questions mineures sont réparties en trois volets. Le volet militaire et diplomatique constitue le noyau des activités de l'OSCE. Il comprend, entre autres, la négociation et la mise en oeuvre d'accords sur le contrôle des armes et le désarmement, l'alerte rapide, la diplomatie préventive, la gestion des crises et la reconstruction après les conflits.

Le volet humain porte sur les droits de la personne et les libertés fondamentales ainsi que sur la primauté du droit et le processus de démocratisation.

Le volet économique, comprenant les sciences, l'environnement et la technologie, peut traiter des questions de sécurité découlant des problèmes économiques, environnementaux et technologiques.

Ressources

L'OSCE emploie environ 150 personnes; les États participants fournissent, à leurs frais, du personnel temporaire. Les principales activités de l'organisation sont financées par des contributions volontaires.

Principaux dossiers

L'OSCE s'occupe de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Depuis 1992, elle a fréquemment eu recours à des missions de surveillance à moyen et à long terme, ayant pour mandat de favoriser les échanges entre les parties, de recueillir des renseignements sur les droits de la personne et de suggérer des solutions. Il existe actuellement des missions à long terme en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Estonie, dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Lettonie, en Moldova, au Tadjikistan, en Tchétchénie et en Ukraine.

L'accord de paix de Dayton pour la Bosnie-Herzégovine a chargé l'OSCE de préparer et de tenir les élections présidentielles et parlementaires, de surveiller la situation des droits de la personne et d'organiser et de conduire les négociations sur la stabilisation militaire dans la région.

L'OSCE a aussi tenté de trouver une solution à la crise de Tchétchénie. Un groupe d'assistance de l'OSCE y a été envoyé en avril 1995 afin de faciliter le règlement du conflit, de surveiller le respect des droits de la personne, de recueillir des renseignements sur les violations commises et de coordonner l'assistance humanitaire.

Les réunions biennales du volet humain sont l'un des cadres servant à promouvoir le respect des engagements envers les droits de la personne; elles sont complétées par les travaux du BIDDH et du Haut-Commissaire pour les minorités nationales.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, composée de parlementaires de chacun des États participants, se réunit à tous les ans pour faire le point et apporter son soutien politique aux activités de l'organisation. Les membres de l'assemblée participent également aux missions de surveillance électorale de l'OSCE. La cinquième rencontre de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Stockholm en juillet 1996.

L'avenir

Le Sommet de Budapest, en 1994, a amorcé la discussion sur le modèle de sécurité souhaitable pour l'Europe au XXI^e siècle, y compris le rôle à long terme de l'OSCE. Les discussions du Sommet de Lisbonne, en 1996, porteront notamment sur la sécurité de l'Europe ainsi que sur le rôle de l'OSCE dans les pays menacés par les tensions et les conflits internes.

Structures opérationnelles et mécanismes de l'OSCE

Structures opérationnelles permanentes

1. Conseil permanent et Secrétariat (Vienne)
2. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)
3. Haut-Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)

Mécanismes opérationnels temporaires

1. Mission en Tchétchénie – règlement de conflit (Grozny)
2. Mission en Estonie – médiation (Tallinn)
3. Mission en Géorgie – médiation (Tbilissi)
4. Mission en Lettonie – médiation (Riga)
5. Mission en Moldova – prévention de conflit (Chisinau)
6. Mission en Bosnie-Herzégovine – reconstruction après un conflit (Sarajevo)
7. Mission en Ex-République yougoslave de Macédoine – médiation (Skopje)
8. Mission au Tadjikistan – règlement de conflit (Douchanbé)
9. Mission en Ukraine – médiation (Kiev)
10. Mission en Croatie – reconstruction après un conflit (Zagreb)
11. Le Processus de Minsk – conflit ethnique au Nagorny-Karabakh (Minsk)

La paix et la stabilité en Europe

La sécurité de l'Europe

Les besoins de l'Europe en matière de sécurité ont changé radicalement depuis la fin de la guerre froide et ils continuent d'évoluer. Il fallait donc s'assurer que les institutions gardiennes de la sécurité en Europe soient encore en mesure de bien s'occuper de la sécurité de tout le continent, sans faire de double emploi et de chevauchement et de contribuer à résoudre des problèmes de sécurité ailleurs.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont en train de redéfinir le rôle qu'elles joueront au sein du « cadre de sécurité » de l'Europe. Elles ont comme buts communs d'élargir la zone de stabilité, de conjuguer leurs efforts et de construire un cadre de sécurité pour toute la région. Pour cela, elles doivent définir leur mandat respectif, déterminer les activités qu'elles sont le mieux à même d'accomplir et prévoir des mécanismes souples pouvant s'adapter à l'évolution des besoins de l'Europe.

Le rôle de l'OSCE dans l'ex-Yougoslavie

L'accord de paix de Dayton a fait appel à l'OSCE pour qu'elle s'occupe des élections, des droits de la personne et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Plus précisément, l'OSCE doit élaborer et mettre en oeuvre un programme pour la tenue des élections, suivre la situation des droits de la personne et nommer un protecteur du citoyen, entreprendre des négociations sur le contrôle des armements et le renforcement de la confiance, surveiller l'application des mesures adoptées.

Élections

L'OSCE a organisé avec succès les élections de septembre 1996 qui marquaient la première étape de la période de transition menant à un gouvernement central en Bosnie-Herzégovine.

Droits de la personne

L'OSCE concentre son action sur la promotion de la société civile, ce qui comprend la démocratisation, la règle de droit ainsi que les droits et libertés fondamentaux. Elle fait appel à plus de vingt bureaux régionaux et locaux

répartis dans toute la région afin de repérer et régler les violations aux droits de la personne. En vertu de son mandat en Bosnie-Herzégovine, elle doit aussi soutenir le travail du protecteur des droits de la personne.

Stabilité

Durant le premier semestre de 1996, l'OSCE a mené des négociations sur le contrôle des armements et le renforcement de la confiance qui ont débouché sur l'adoption d'une série de mesures. Il est absolument essentiel que les parties s'y conforment pour que s'établisse un équilibre stable et transparent des forces militaires en Bosnie-Herzégovine. L'OSCE s'en assure en menant des inspections sur place afin de vérifier l'information portant sur les stocks de matériel militaire et en fournissant aux parties concernées des spécialistes qui leur apprennent à faire elles-mêmes les inspections.

Le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe

Entré en vigueur en novembre 1992, le *Traité sur les Forces conventionnelles en Europe* est l'un des accords de désarmement les plus ambitieux jamais conclus. Il indique, d'une part, le genre ainsi que le nombre de pièces d'équipement militaire pouvant être utilisés et d'autre part, la puissance de l'effectif des armées conventionnelles sur le territoire de chacun des trente États européens signataires, de l'Atlantique à l'Oural. Le respect du traité est assuré par des inspections et des échanges d'informations.

L'effectif des forces armées et la puissance de l'armement dans l'ensemble de la région ont diminué de manière spectaculaire depuis la mise en oeuvre du traité. La situation actuelle est, en effet, en deçà des limites qu'il fixe, et la nouvelle transparence dans les relations militaires s'est traduite par un accroissement de la prévisibilité et de la confiance en matière de sécurité.

Une conférence d'examen du traité s'est tenue à Vienne en mai 1996. Elle a réaffirmé le rôle fondamental du traité comme pierre angulaire de la sécurité en Europe. Les États signataires se sont engagés à le rendre plus efficace, et se sont dits déterminés à poursuivre le processus de contrôle des armements. Un rapport d'étape sera examiné au Sommet de Lisbonne.

Le volet humain

Dès le lancement du processus d'Helsinki, au début des années 70, les démocraties occidentales ont considéré que le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de la règle de droit est une condition essentielle à la paix, à la stabilité, au progrès et à la prospérité à long terme dans toute l'Europe.

Pendant et après le Sommet de Paris tenu en 1990, les membres de l'OSCE ont renouvelé leur engagement à l'égard des principes d'Helsinki et des mesures de suivi. Ils ont adopté des mesures concrètes soulignant le lien vital qui existe entre, d'une part, le volet humain et, d'autre part, la stabilité et le progrès au niveau régional. De plus, ils ont mis en place un mécanisme d'examen biennal faisant appel à la participation officielle des organisations non gouvernementales concernées.

Le Sommet de Paris, en 1990, a établi le Bureau des élections libres à Varsovie. Deux ans plus tard, au second Sommet d'Helsinki, le mandat du Bureau a été élargi de manière à se concentrer sur la démocratisation, la règle de droit, les droits de la personne et les libertés fondamentales. Suite à cela, le Bureau a été rebaptisé « Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ». Le Sommet de 1992 a aussi créé le Bureau du Haut-Commissaire aux minorités nationales étant donné que les tensions ethniques et nationalistes sont à l'origine de la plupart des conflits dans les pays de l'ex-Union soviétique.

Bien qu'ils ne comptent en tout que quarante personnes, les deux bureaux ont contribué à la coordination d'élections nationales et régionales, à l'élaboration de constitutions, à des réformes législatives, à l'instauration de la liberté de presse, à la diplomatie préventive et à la gestion des conflits.

Les questions relatives au volet humain font partie intégrante du mandat des missions dépêchées sur le terrain par l'OSCE dans dix pays. Les missions doivent faire rapport des questions relatives au volet humain au Conseil permanent de l'OSCE, pour examen politique.

Sécurité et coopération en Europe

1. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

2. Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) et Partenariat pour la Paix (PPP)

3. Conseil de l'Atlantique Nord (CAN)

4. Union de l'Europe occidentale (UEO)

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Grèce
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni

Canada

Danemark▲

États-Unis

Islande●

Norvège●

Turquie●

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Biélarus
Bulgarie
Estonie
Géorgie
Hongrie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Moldova
Ouzbékistan
Pologne
République
slovaque
République
tchèque
Roumanie
Russie
Tadjikistan*
Turkménistan
Ukraine

Andorre

Autriche★

Bosnie-
Herzégovine

Croatie

Chypre

Ex-République
yougoslave
de Macédoine★

Finlande★

Irlande▲

Liechtenstein

Malte★

Monaco

Saint-Marin

Saint-Siège

Slovénie★

Suède★

Suisse

Yougoslavie■

Nota : Les boîtes 1 à 4 comprennent les membres de l'OSCE, les boîtes 2 à 4 ceux du CCNA et du PPP et les boîtes 3 et 4 ceux du CAN.

- Membre associé de l'UEO.
- ▲ Statut d'observateur au sein de l'UEO.
- * Pays membre du CCNA qui ne participe pas au PPP.
- ★ Pays non-membre du CCNA participant au PPP.
- Adhésion suspendue.

Le premier ministre du Canada

M. Jean Chrétien

M. Chrétien est né à Shawinigan, au Québec, le 11 janvier 1934. Il a fait ses études de droit à l'Université Laval. Reçu au barreau en 1958, il est entré au service d'un cabinet d'avocats de Shawinigan et il a été bâtonnier du barreau de Trois-Rivières en 1962-1963.

M. Chrétien a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1963. Réélu en 1965, il a été nommé secrétaire parlementaire du premier ministre Lester B. Pearson et, en 1966, du ministre des Finances. En 1967, il est devenu ministre d'État associé au ministre des Finances et en 1968, ministre du Revenu national.

Réélu cinq fois entre 1968 et 1980, M. Chrétien s'est vu confier plusieurs portefeuilles, entre autres les Affaires indiennes et du Nord, l'Industrie et le Commerce, les Finances, la Justice, l'Énergie, les Mines et les Ressources. Il a été président du Conseil du Trésor de 1974 à 1976; il a été nommé vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures en juin 1984.

En septembre 1984, en tant que membre de l'opposition officielle, il est devenu porte-parole de son parti pour les affaires extérieures. Il a quitté la politique en 1986 pour retourner à la pratique du droit dans le cabinet Lang, Michener, Lawrence & Shaw de 1986 à 1990. Il a aussi été conseiller principal de la Gordon Capital Corporation.

En 1990, M. Chrétien est revenu à la politique et a été élu chef du Parti libéral du Canada le 23 juin. Après avoir remporté une élection partielle, il est devenu officiellement chef de l'opposition en décembre.

M. Chrétien a été réélu député de la circonscription de Saint-Maurice le 25 octobre 1993, date à laquelle le Parti libéral a remporté la majorité des sièges à la Chambre des communes. Il est devenu le vingtième premier ministre du Canada le 4 novembre 1993.

M. Chrétien a épousé Aline Chainé, de Shawinigan, en 1957 et ils ont trois enfants.

Le ministre des Affaires étrangères

M. Lloyd Axworthy

M. Axworthy est né le 21 décembre 1939, à North Battleford, en Saskatchewan. Il a fait ses études au United College (maintenant l'Université de Winnipeg) et à l'Université Princeton où il a reçu un doctorat en 1972.

Dans les années 60 et 70, il a été professeur de sciences politiques à l'Université de Winnipeg et directeur de l'Institute of Urban Studies de cette université.

En juin 1973, il a été élu député (libéral) de la circonscription de Fort Rouge à l'Assemblée législative du Manitoba; il a été réélu en octobre 1977.

Élu pour la première fois à la Chambre des communes en mai 1979, M. Axworthy a été réélu dans la circonscription de Winnipeg-Fort Garry en 1980. De 1980 à 1984, il a été ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ministre responsable de la Situation de la femme et ministre des Transports.

De 1984 à 1992, M. Axworthy a occupé diverses fonctions, dont celles de porte-parole de l'opposition officielle pour l'expansion industrielle régionale et la Commission canadienne du blé, de porte-parole pour le commerce, de porte-parole suppléant pour les affaires extérieures et de président du groupe de travail de son parti sur le commerce et du comité sur la politique économique du caucus libéral.

M. Axworthy a été nommé ministre des Affaires étrangères le 25 janvier 1996. Il faisait déjà partie du Cabinet où il occupait le poste de ministre du Développement des ressources humaines et de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Il a aussi été membre des comités du Cabinet sur la politique du développement social et sur la politique du développement économique, et il est toujours membre de ce dernier comité.

M. Axworthy est marié à Denise Ommaney. Ils ont trois enfants.

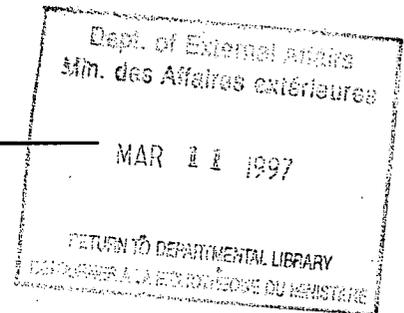
doc
CA1
EA
96067
EXF

.b2995360(E)
.b2995372(F)

Organization for Security and Cooperation in Europe

Lisbon Summit

Dec. 2-3, 1996



Background Information



*Printed on
recycled paper*



*Imprimé sur du
papier recyclé*



Foreign Affairs and
International Trade Canada

Affaires étrangères et
Commerce extérieur Canada



Printed in Canada
Imprimé au Canada

Contents

General Information

Canada and the OSCE 5

Organization for Security and Cooperation in Europe 6

Peace and Stability in Europe 10

Illustration: Security and Cooperation in Europe 13

Biographies

Jean Chrétien, Prime Minister of Canada 14

Lloyd Axworthy, Minister of Foreign Affairs 15

43-278-604(c)
43-278-605(f) 62995372

Canada and the OSCE

Over the past six years, the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) has become an important platform for Canada to cultivate its links with Europe and to pursue political, security, humanitarian and other vital interests in the area. Canada's aim is to promote stability, democratization, human rights and fundamental freedoms, the rule of law, and market economics throughout Europe.

Canada is represented at the OSCE's Vienna headquarters by a permanent delegation and participates in OSCE councils, conferences, forums, biennial summits and other events. Canada has contributed to the Conventional Arms in Europe Treaty, which was renewed earlier this year; and the Treaty on Open Skies (which must be ratified by Russia, Belarus and Ukraine before it can enter into force). Canada also provides military experts to participate in verification activities.

Two Canadians have served as heads of OSCE field missions. A third is currently heading the OSCE mission to Ukraine. Canada has also participated in several OSCE election-monitoring and other missions in the region. Canadian contributions to the peace effort in Bosnia have received widespread recognition. Canadian military officers have participated in the Nagorno Karabakh peacekeeping planning group and in setting up the mission to Bosnia.

Canada conducts semi-annual consultations with non-governmental organizations (NGOs) and invites them to human dimension review conferences to learn about OSCE standards, principles, policies and the performance of participating states. These conferences also give NGOs an opportunity to raise human rights concerns.

The Canadian International Development Agency is funding the work of Canadian experts on elections and human rights; and it helps with various activities of the mission to Bosnia. Canada is also absorbing a large part of the cost of heading the mission to Ukraine.

The OSCE budget for 1996 is \$70 million, of which Canada pays about 5.5 per cent. Almost half of this year's OSCE budget was allocated for the mission to Bosnia.

Organization for Security and Cooperation in Europe

Background

The Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) is a multilateral political forum involving Canada, the United States and 53 countries of Europe and Central Asia. It grew out of the Conference on Security and Cooperation in Europe (CSCE), which emerged from the Helsinki Conference of 1975 as a series of meetings to reduce Cold War tensions.

The CSCE process creates and monitors principles that guide relations between states, and it enforces military, economic, environmental and humanitarian commitments. The CSCE embodies what has come to be called "co-operative security."

With the end of the Cold War, many states looked to the CSCE to become an over-arching system with more structure and permanence; and they wanted it to take a larger role in addressing the challenges of the time.

At its Paris Summit in 1990, the CSCE established its first permanent institutions: a secretariat, first located in Prague; a conflict prevention centre in Vienna; and an office for free elections in Warsaw. The Paris Summit also established a cycle of political consultations: meetings of heads of state and government to be held every two years; meetings of foreign ministers (the Council) to be held between summits; and more frequent meetings of government officials. The Paris Summit also endorsed the establishment of the CSCE Parliamentary Assembly.

The Helsinki Summit of 1992 continued this process, creating the position of High Commissioner on National Minorities. The Helsinki Summit not only strengthened CSCE institutions and structures, but set up frameworks for dispute settlement, fact-finding and peacekeeping missions, and mediation or conciliation missions.

The last summit, held in Budapest in December 1994, further cemented the position of the CSCE in European security — in addition to changing its name to the Organization for Security and Cooperation in Europe. Thus the CSCE became the OSCE. Conflict prevention, preventive diplomacy and crisis management remain the OSCE's most important responsibilities.

Structures

The OSCE's key permanent structures are the Council of Ministers, which has governing functions; the Permanent Council and Secretariat, in Vienna, for day-to-day political interaction; the Forum for Security Cooperation, in Vienna, a focal point for arms control, disarmament and confidence-building measures; the Chairman-in-Office, who has overall executive responsibilities; the Office for Democratic Institutions and Human Rights, in Warsaw (formerly the Office for Free Elections); and the High Commissioner on National Minorities, in The Hague.

Temporary structures and mechanisms are created as needed to deal with specific security problems. These include diplomatic and expert missions, visits by personal representatives of the Chairman-in-Office, and missions (currently stationed in 10 countries). Permanent structures and temporary mechanisms are listed at the end of this chapter.

Functions

The OSCE deals with "soft" security and stability issues, as distinguished from the "hard" issues that are within the scope of the North Atlantic Treaty Organization (NATO). Decisions are reached by consensus among the participating states.

Soft issues are divided into three "dimensions". The military and diplomatic dimension is the core of OSCE activities. It includes negotiating and implementing arms control and disarmament arrangements, early warning, preventive diplomacy, crisis management, and post-conflict rehabilitation.

The human dimension addresses human rights and fundamental freedoms as well as the rule-of-law and the democratization process.

The economic dimension, including science, environment and technology, has the potential for tackling security issues that are rooted in economic, environmental and technological problems.

Resources

The OSCE has about 150 people on staff. Temporary help is provided by participating states at their expense. Major activities are carried out with voluntary contributions.

Key Issues

The OSCE is active in conflict prevention and crisis management efforts. Since 1992, it has made extensive use of short- and long-term monitoring missions with the objective of promoting dialogue between the parties, collecting information on human rights issues and promoting solutions. Long-term missions are currently deployed in Bosnia and Herzegovina, Chechnya, Croatia, Estonia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Georgia, Latvia, Moldova, Tajikistan, and Ukraine.

The Dayton Peace Agreement for Bosnia and Herzegovina identified the OSCE as the lead agency to set up and conduct the presidential and parliamentary elections, to monitor human rights, and to organize and conduct negotiations on military stabilization in the region.

The OSCE has also been active in the search for a solution to the Chechnya crisis. An OSCE assistance group was deployed in April 1995 to help settle the dispute, monitor human rights, collect information on human rights abuses, and co-ordinate humanitarian assistance.

A framework for promoting compliance with human rights commitments includes human dimension implementation meetings held every two years, as well as the work of the OSCE's Office of Democratic Institutions and Human Rights and the High Commissioner on National Minorities.

The Parliamentary Assembly consists of parliamentarians from each participating state. It meets annually to review events and provide political support to the OSCE's activities. Members of the Assembly also participate in OSCE election-monitoring activities. The fifth Parliamentary Assembly was held in Stockholm in July 1996.

The Future

The 1994 Budapest Summit initiated discussion on a security model for Europe for the 21st century, including the long-term role of the OSCE. Discussions at the Lisbon Summit in 1996 will also include the security of Europe and OSCE's role in countries where internal tensions and conflict threaten stability.

OSCE Operational Structures and Mechanisms

Permanent Operational Structures

1. Permanent Council and Secretariat (Vienna)
2. Office for Democratic Institutions and Human Rights (Warsaw)
3. High Commissioner on National Minorities (The Hague)

Temporary Operational Mechanisms

1. Mission to Chechnya — conflict resolution (Grozny)
2. Mission to Estonia — mediation (Tallinn)
3. Mission to Georgia — mediation (Tbilisi)
4. Mission to Latvia — mediation (Riga)
5. Mission to Moldova — conflict prevention (Chisinau)
6. Mission to Bosnia and Herzegovina — post-conflict rehabilitation (Sarajevo)
7. Mission to Skopje — mediation (former Yugoslav Republic of Macedonia)
8. Mission to Tajikistan — conflict resolution (Dushanbe)
9. Mission to Ukraine — mediation (Kyiv)
10. Mission to Croatia — post-conflict rehabilitation (Zagreb)
11. The Minsk Process — conflict resolution (Minsk)

Peace and Stability in Europe

The Security Architecture of Europe

Europe's security needs have changed fundamentally since the end of the Cold War and continue to evolve. This has created a need to ensure that Europe's security-building institutions continue to enhance security throughout the continent, avoid duplication and overlap in doing so, and contribute to the resolution of security problems elsewhere.

The North Atlantic Treaty Organization (NATO), the European Union (EU), and the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) are defining new roles for themselves within the "security architecture" of Europe. The common goals of these organizations are to broaden the area of stability, complement each other's efforts, and build a security framework for the entire region. To accomplish this, the three organizations must define their own mandates, determine the security-enhancing activities they are best suited for, and develop flexible mechanisms that can adapt to Europe's evolving security needs.

Role of the OSCE in the Former Yugoslavia

The 1995 Dayton Peace Agreement called on the OSCE to take action in the areas of elections, human rights, and regional stability in Bosnia and Herzegovina. Specifically the OSCE is required to design and implement a program for carrying out elections; monitor the human rights situation and appoint a human rights ombudsman; and set up negotiations on arms control and confidence building, and monitor compliance with adopted measures.

Elections

The OSCE was successful in preparing and delivering the September 1996 elections, which marked the beginning of a transitional period and was an essential first step in establishing a central government for Bosnia and Herzegovina.

Human Rights

The OSCE focuses on promoting civil society, including democratization; and promoting the rule of law, as well as fundamental rights and freedoms. Through more than 20 regional and local offices, the OSCE monitors the human rights

situation, and it uncovers and address abuses. The OSCE's mandate in Bosnia and Herzegovina also includes supporting the work of the human rights ombudsman.

Stability

Negotiations on arms control and confidence building were conducted during the first half of 1996 and led to a series of measures. Compliance with these is crucial to establishing a stable and transparent balance of military forces in Bosnia and Herzegovina. The OSCE conducts on-site inspections to verify information about military equipment holdings, and it provides experts in arms-control verification to train various parties to carry out inspections on their own.

Treaty on Conventional Armed Forces in Europe

In effect since November 1992, the Treaty on Conventional Armed Forces in Europe (CFE) is one of the most far-reaching disarmament agreements ever concluded. It defines and sets limits on specified categories of military equipment and on the strength of conventional armed forces personnel in the territory of each of the 30 European signatory states, from the Atlantic coast to the Ural Mountains. Compliance is ensured through inspection and exchange of information.

Implementation of the treaty has resulted in dramatic reductions in the numbers of armed forces and armaments throughout the targeted region. Current overall holdings are substantially lower than the treaty limits. The increased transparency in military relations has brought greater predictability and confidence in security relations.

A treaty review conference held in Vienna in May 1996 reaffirmed the fundamental role of the treaty as a cornerstone of European security. The signatory states committed themselves to make the treaty more effective and resolved to continue the arms control process. A progress report will be considered at the Lisbon Summit.

The Human Dimension

From the onset of the Helsinki process in the early 1970s, Western democracies have considered that respect for human rights, fundamental freedoms and the rule of law are essential to long-term peace and stability, progress, and prosperity throughout Europe.

During and after the 1990 Paris Summit, OSCE members renewed their commitment to the Helsinki principles and followup undertakings. In particular, they took practical steps that underlined the vital link between the human dimension and regional stability and progress. As well, they instituted a biennial review process with formal participation by non-governmental organizations (NGOs).

The 1990 Paris Summit established the Office for Free Elections, in Warsaw. Two years later, at the Helsinki Summit, the office's mandate was expanded to focus on democratization, the rule of law, human rights and fundamental freedoms. This brought a name change to Office for Democratic Institutions and Human Rights. The 1992 Helsinki Summit also created the Office of the High Commissioner on National Minorities, in consideration of the fact that ethnic and nationalist tensions are at the root of most conflicts in countries of the former Soviet Union.

With a combined staff of about 40, the two offices have contributed to co-ordinating national and regional elections, constitution building, legislative reform, freedom of the press, and preventive diplomacy and conflict resolution.

Human dimension issues are an integral part of the mandate of OSCE field missions in 10 countries. The missions are required to provide input on human dimension issues to the OSCE Permanent Council for political consideration.

Security and Cooperation in Europe

1. Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE)

2. North Atlantic Cooperation Council (NACC) and Partnership for Peace (PfP)

3. North Atlantic Council (NAC)

4. Western European Union (WEU)

Belgium
France
Germany
Greece
Italy
Luxembourg
Netherlands
Portugal
Spain
United Kingdom

Canada

Denmark▲

Iceland●

Norway●

Turkey●

United States

Albania
Armenia
Azerbaijan
Belarus
Bulgaria
Czech Republic
Estonia
Georgia
Hungary
Kazakhstan
Kyrgyzstan
Latvia
Lithuania
Moldova
Poland
Romania
Russia
Slovakia
Tajikistan *
Turkmenistan
Ukraine
Uzbekistan

Andorra
Austria ★
Bosnia and Herzegovina
Croatia
Cyprus
Finland ★
Former Yugoslav Republic of Macedonia ★
Holy See
Ireland▲
Liechtenstein
Malta ★
Monaco
San Marino
Slovenia ★
Sweden ★
Switzerland
Yugoslavia ■

Note: The OSCE's members are listed in boxes 1-4. NACC/PfP members are in boxes 2-4.
The NAC includes boxes 3 and 4.

- Associate member of the WEU
- ▲ Observer status in the WEU
- * NACC member not participating in the PfP
- ★ Non-NACC member participating in the PfP
- Suspended

Jean Chrétien

Prime Minister of Canada

Born in Shawinigan, Quebec, on Jan. 11, 1934, Jean Chrétien studied law at Laval University and was called to the bar in 1958. He joined a Shawinigan law firm, and was director of the Bar of Trois-Rivières in 1962-63.

Mr. Chrétien was first elected to the House of Commons in 1963. After being re-elected in 1965, he was appointed parliamentary secretary to Prime Minister Lester B. Pearson and, in 1966, parliamentary secretary to the Minister of Finance. In 1967 he became Minister of State attached to the Minister of Finance, and in 1968 he was appointed Minister of National Revenue.

Re-elected five times between 1968 and 1980, Mr. Chrétien held a number of cabinet portfolios, among them Indian Affairs and Northern Development; Industry, Trade and Commerce; Finance; Justice; and Energy, Mines and Resources. He was President of the Treasury Board from 1974 until 1976; and he was appointed Deputy Prime Minister and Secretary of State for External Affairs in June 1984.

Following the election of September 1984, the Liberals formed the official Opposition and Mr. Chrétien served as critic for external affairs. In 1986 he left politics and, from 1986 to 1990, he was a counsel with the law firm of Lang Michener Lawrence and Shaw. He was also a senior advisor with Gordon Capital Corporation.

In 1990, Mr. Chrétien returned to politics. On June 23, he was elected Leader of the Liberal Party of Canada. He was elected to the House of Commons in a byelection and sworn in as Leader of the Opposition in December.

Mr. Chrétien was re-elected to the House of Commons for the riding of Saint-Maurice on Oct. 25, 1993, when his party won a majority of seats in the House. He became the 20th Prime Minister of Canada on Nov. 4, 1993.

Mr. Chrétien married Aline Chainé of Shawinigan in 1957. They have three children.

Lloyd Axworthy

Minister of Foreign Affairs

Lloyd Axworthy was born on Dec. 21, 1939, in North Battleford, Saskatchewan. He graduated from United College (now the University of Winnipeg) and from Princeton University, receiving a doctorate in 1972.

During the 1960s and 1970s, he was a professor of political science at the University of Winnipeg and also served as director of the university's Institute of Urban Studies.

In June 1973, he was elected as Liberal member of the Manitoba legislative assembly, representing the Fort Rouge constituency, and was re-elected in October 1977.

First elected to Parliament in May 1979, Mr. Axworthy was re-elected in 1980 to the riding of Winnipeg-Fort Garry. Between 1980 and 1984, he served as Minister of Employment and Immigration, Minister Responsible for the Status of Women and Minister of Transport.

Between 1984 and 1992, he held a variety of positions including critic for regional and industrial expansion and the Canadian Wheat Board; deputy critic for external affairs; critic for trade; and chairman of both the Liberal Trade Task Force and the Liberal Caucus Economic Policy Committee.

Mr. Axworthy was appointed Minister of Foreign Affairs on Jan. 25, 1996. He previously served in cabinet as Minister of Human Resources Development and Minister of Western Economic Diversification. During that time he was also a member of the Social Development Policy and Economic Development Policy cabinet committees, and he remains a member of the latter body.

Mr. Axworthy is married to Denise Ommaney. They have three children.